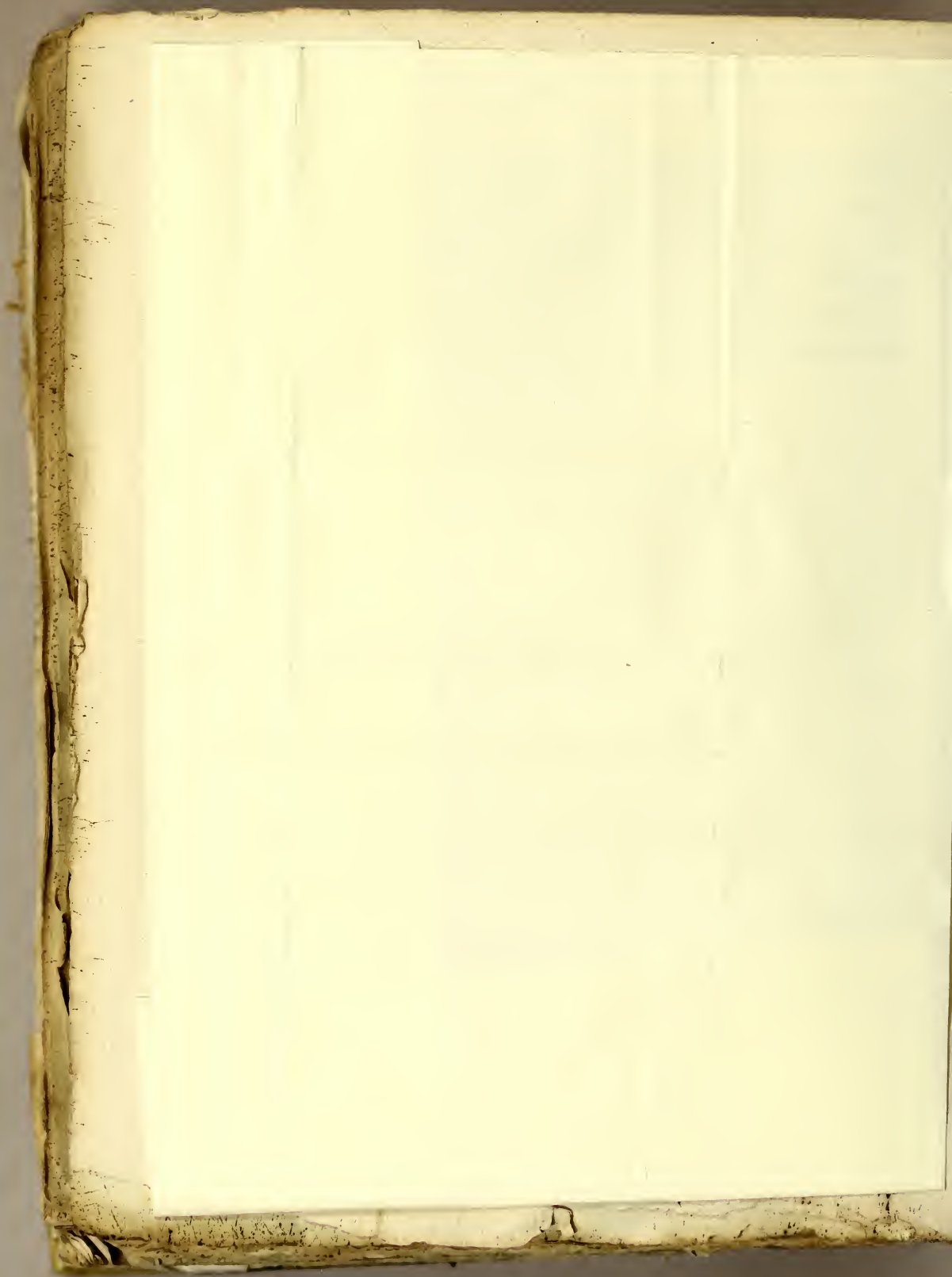




88 59

CIRCULAIRE

*AUX Matelots, Canonniers & Soldats de la Marine
Française.*

Paris, le 15 Février 1793, l'an deuxième de la République.

RECEVEZ, chers concitoyens, les remerciemens de la nation ; le zele & l'ardeur avec lesquels vous vous précipitez vers nos ports & sur nos vaisseaux, promettent à la République des succès certains. Oui, vous êtes les vrais enfans de la patrie, & vous saurez dans l'occasion, vous prouverez qu'il vaut mieux se faire sauter en l'air, ou couler à fond, que d'abandonner le pavillon national à la merci des esclaves d'un gouvernement, dont le peuple ne connoît pas encore toute la perfidie ! Braves marins ! vous ne vous exposerez point sans doute à périr de honte & de misere dans les prisons odieuses du gouvernement anglais, ou dans les marécages de la Hollande ? Quelques bons procédés que la générosité française ait employés à leur égard, ces gouvernemens n'y ont répondu que par la cruauté inconcevable d'attirer sur le commerce une guerre désastreuse ; guerre qui fera la fortune des braves marins de la République Française.

La loi vient de vous accorder une augmentation juste & bien proportionnée dans votre paye : la loi vous a rendu le tiers qui étoit attribué , sur vos parts de prise , à la caisse dite des invalides ; incessamment la répartition en sera équitablement réglée.

Mais si d'un côté la République vous assure un sort agréable ; si elle court au-devant de vos besoins & de vos desirs ; si les braves & patriotes capitaines sous lesquels vous avez déjà long-temps servi , sont aujourd'hui sur nos vaisseaux & sur nos frégates ; si notre marine , purgée de traîtres & régénérée en entier , n'offre à la République que des défenseurs sur qui elle peut compter , vous voudrez , sans doute , lui en témoigner votre reconnoissance ; eh bien , citoyens , n'abusez point des adoucissmens que les lois de la liberté ont apportés dans les devoirs qui vous étoient imposés.

Songez que pour bien commander un vaisseau , il faut être assuré de l'obéissance des équipages :

Songez que pendant la guerre il est mille occasions où le retard d'une manœuvre , où le refus d'un départ , peuvent faire manquer les plus beaux momens de gloire & de fortune ; songez , chers concitoyens , qu'en vous donnant des capitaines patriotes & expérimentés , la République a droit d'exiger de vous que vous obéissiez à leurs ordres sans murmure ni réflexion.

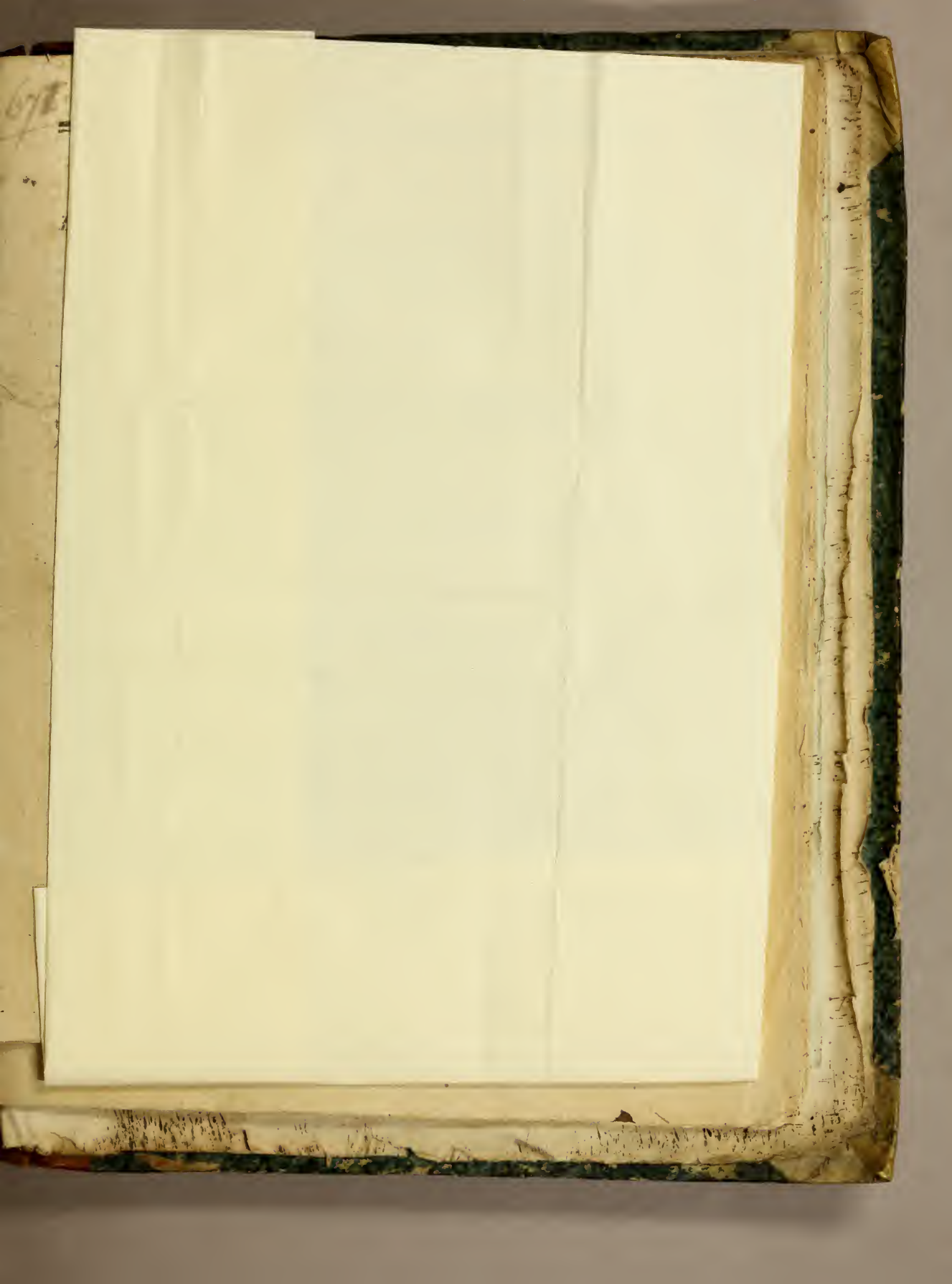
Vous avez prouvé par votre civique empressement que vous vouliez mourir pour le soutien de la République ; eh bien ! déployez le courage français , en observant scrupuleusement le lois de la discipline & du service , & rien ne pourra résister à des matelots , à des canonniers , à des soldats , qui ont d'un côté leur liberté & leur patrie à défendre , & de l'autre un gouvernement ennemi à dépouiller de ses richesses pour le contraindre à la paix.

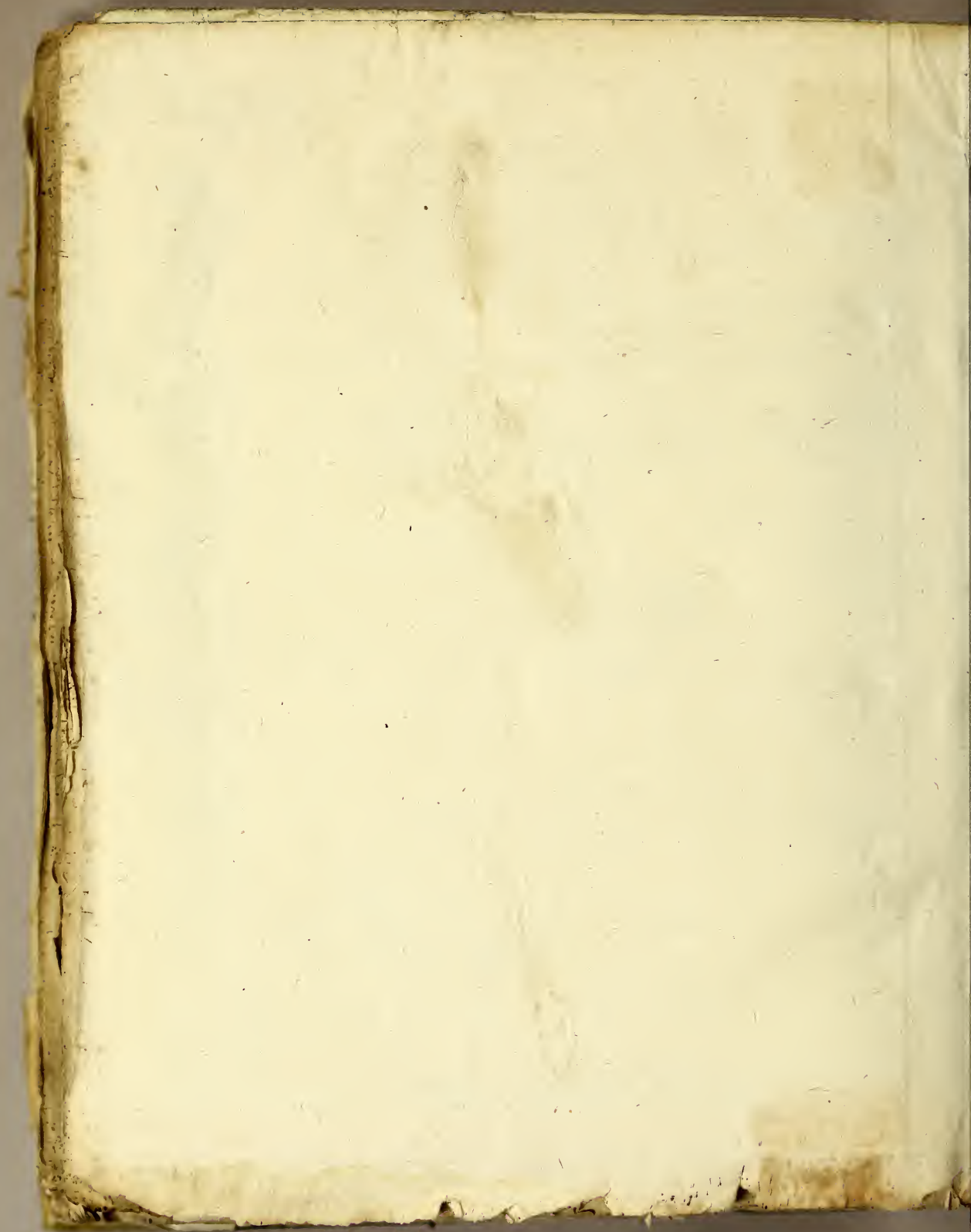
Il s'agit ici de tromper vos ennemis , ils comptent sur l'indiscipline & l'esprit de fermentation : fachez donc , citoyens , que les plus cruels ennemis de votre gloire seront ceux qui cherchent à altérer votre confiance en vos capitaines. Ce ne sont plus des aristocrates qui vous commandent , ce sont aussi des soldats de la patrie comme vous ; il faut donc leur obéir , prendre confiance en eux , & les regarder comme vos amis & vos organes. En suivant le conseil important que je me hâte de vous donner pendant qu'il en est temps encore , j'ai espoir que vous entendrez la voie de la patrie ; & si vous lui obéissez , j'aurai rendu un service essentiel à la République Française , & à vous particulièrement.

MONGE.

DE L'IMPRIMERIE DE BESIAN

1920





E789
T653 m
1-Size
v. 2

